

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12/10/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 41 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Budget principal – Décision Modificative n°3 N° 2022-89
--	---

Présents (41) : PUCEL Matthieu, FOUGA Sabine, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, CASTERAN David, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, BESSONE Michel, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BAHEU Benoît, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, FORTINE Didier, MILLET Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, SERMET André, DUPRAT Julie

Absents (15) : PICHON Evelyne, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, SOLANA Michel, BALAGNA Patrice (excusé), GAY Eric, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (6) :
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
ARMANET Henri à GALAUP Dominique
CARTAN Olivier à LACAZE Noël
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
NARS Aline à MIR André
BEYRIE Maryse à PAUCIS Jean

M. ESCOULA Bernard a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose la nécessité des écritures comptables suivantes par décision modificative n°3 du budget principal :

- la subvention d'équilibre du transport, pour le montant de 5 700€ (S11030),
- le versement à l'office de tourisme communautaire P2V sous forme de subvention les crédits inscrits pour des actions de communication sur le compte 6228 (divers), pour le montant de 64 363€ (S11028),

- l'affectation au compte 7398 (chap 014) le reversement obligatoire de la part départementale de 10% de la recette collectée au titre de la taxe de séjour de l'exercice N-1 (S11028), prévue sur le budget primitif 2022 sur le compte 6558 (chap 65) pour le montant de 50 231€ :

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	Article	Désignation	Total Budget	Plus/Moins	Nouveau total
FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement					
65	657 364	Subv. De fonct versées aux ét. Et services rattachés à caractère industriel et commercial (5700€ - S11030 et 64363€ - S11018)	19 798,00€	70 063,00 €	89 861,00 €
65	65548	Autres contributions - S11030	680 094,00 €	-5 700,00€	674 394,00 €
11	6228	Divers - S11018	64 363,00 €	-64 363,00€	0,00 €
65	6558	Autres dépenses obligatoires - S11018	53 431,00 €	-50 231,00 €	3 200,00 €
14	7398	Reversements divers - S11018	357 294,00 €	50 231,00 €	307 063,00 €

Le Président demande aux conseillers communautaires d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et, **à l'unanimité**, des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de modification des inscriptions budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président,
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU